

Compte rendu de séance

Séance du 6 Juin 2014

L' an 2014 et le 6 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

BASTIEN Jacques Conseiller

Présents : Mmes : BORGGO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : BASTIEN Jacques, CAUDRON Gérard, CAUDRON Robin, CHARBONNIER Franck, DUPUI Christian, HAMMEL Benjamin, HUILARD Hugues, VERVAEKE François

Absents excusés : Mr RAMEL qui donne tous pouvoirs à Mme BORGGO pour voter en son nom, Mr JOUEN qui donne tous pouvoirs à Mme FISSEUX pour voter en son nom, Mr COCU.

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 28/05/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 10/06/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme FISSEUX

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 37 - 2014 - Délibération création d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe sur le site des Tourbières
- 38 - 2014 - Délibération création d'un poste de contrat d'avenir agent d'entretien sur la commune
- 39 - 2014 - Délibération tarif pour les visites de groupe sur le site des Etangs des Tourbières
- 40 - 2014 - Délibération location d'une travée dans un bâtiment aux Tourbières
- 41 - 2014 - Délibération prix du repas de la journée champétrusienne du 14 Septembre 2014
- 42 - 2014 - Délibération versement d'une subvention à l'Association AIRP (Rencontres Brayonnes)
- 43 - 2014 - Délibération voisins vigilants

37-2014 - Délibération création d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe sur le site des Tourbières

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint technique de 2ème classe ainsi que le remplacement du régisseur sur le site des Etangs des Tourbières

La définition d'une fiche de poste a été planifiée par Mme le Maire et ses Adjoints

Cette fiche de poste à pourvoir a été envoyée au centre de gestion de l'Oise afin de la faire valider et de connaître la marche à suivre et de pouvoir embaucher la personne qu'il conviendra à ce poste.

Une annonce sera mise en ligne par le biais de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents concernant

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

38-2014 - Délibération création d'un poste de contrat d'avenir agent d'entretien sur la commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de contrat d'avenir comme agent d'entretien, sur la commune, à partir du 1er Septembre 2014.

Ce contrat sera un contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable dans la limite de 36 mois.

Il s'établira sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le salarié sera rémunéré au SMIC horaire en vigueur ou application du minimum conventionnel.

Il est octroyé une aide de 75 % venant de l'Etat.

Il autorise Mme le Maire à signer tous les documents concernant ce poste.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

39-2014 - Délibération tarif pour les visites de groupe sur le site des Etangs des Tourbières

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire qui expose que la visite de groupe sur le site des Tourbières a un coût, décide à l'unanimité le tarif suivant pour les visites de groupes sur le site des Etangs des Tourbières :

1 € par personne.

Il autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

40-2014 - Délibération location d'une travée dans un bâtiment aux Tourbières

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

de louer une travée dans un bâtiment aux Tourbières pour entreposer du matériel commercial.

Le prix de la location sera de 350 € et fera l'objet d'une convention signée entre le locataire et la commune représentée par Madame le Maire Martine BORGEO.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents concernant cette location.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

41-2014 - Délibération prix du repas de la journée champétrusienne du 14 Septembre 2014

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité

le prix du repas de la journée champétrusienne "Couscous" du 14 Septembre 2014 :

- Adulte Commune 10 €
- Adulte extérieur 18 €
- Enfant Commune et extérieur 8 €

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

42-2014 - Délibération versement d'une subvention à l'Association AIRP (Rencontres Brayonnes)

L'Association AIRP (Rencontres Brayonnes) a repris en charge financièrement les foulées et les jeux intervillages. Cette association s'autofinance pour les foulées mais pas pour les jeux intervillages. Cette association qui mène à bien l'organisation de cette journée, sollicite une subvention ou un don des communes participantes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à l'Association AIRP (Rencontres Brayonnes) qui sera d'un montant de 50 €

Cette somme sera inscrite au budget de la commune

- du compte 6535 Formation - 50 €
- au compte 657498 Subvention à l'Association AIRB pour +50 €

Il autorise Mme le Maire à signer tous les documents.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

43-2014 - Délibération voisins vigilants

Le Conseil Municipal après avoir entendu le gendarme WANNEPAIN décide à l'unanimité de voter le dispositif des voisins vigilants.

Ce dispositif rassemble 3 points :

- 1) Rassurer la population
- 2) Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- 3) Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 21 H 50

En mairie, le 12/06/2014
Le Maire
Martine BORGEO



M. Borgoo